

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 472**5 mai 2004****SOMMAIRE**

Active Home Technologies, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	22610	Immobilière Waehnert, S.à r.l., Roeser	22642
Activest Fund Services S.A., Luxembourg	22630	Investit Holding S.A., Luxembourg	22622
Aerania S.A., Luxembourg	22654	Jil Sander S.A., Luxembourg	22627
Ampus S.A., Luxembourg	22641	July Twenty S.A., Luxembourg	22627
Antalia S.A., Pétange	22620	Kimmo, S.à r.l., Steinsel	22631
Antalia S.A., Pétange	22620	Laicos S.A., Ehlerange	22629
Auto-Ecole Albert Schreiber, S.à r.l., Luxembourg	22655	Luisa Spagnoli International S.A., Luxembourg ..	22627
Aythia S.A., Luxembourg	22655	Luna Rossa S.A., Luxembourg	22653
Bram Investment S.A.H., Larochette	22627	Luna Rossa S.A., Luxembourg	22654
Brooks Holding S.A., Luxembourg	22633	Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	22626
CADS International, S.à r.l., Münsbach	22619	Magenta S.A., Luxembourg	22625
CADS International, S.à r.l., Münsbach	22619	Odyssee Bureau d'Etudes (OBE), S.à r.l., Dudelange	22656
Café-Restaurant A-Grelha, S.à r.l., Brouch	22626	Patin d'Or, S.à r.l., Kockelscheuer	22633
Ceneuprint S.A., Luxembourg	22624	Peinture Jung, S.à r.l., Luxembourg	22656
Centrum J Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	22624	Procter & Gamble Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	22628
Chemifim International S.A., Luxembourg	22628	Profico, S.à r.l., Sandweiler	22623
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	22629	S.I.T. Lux S.A., Howald	22630
Cooper Investment Group, S.à r.l., Luxembourg ..	22635	S.I.T. Lux S.A., Howald	22630
Eaton Holding, S.à r.l., Luxembourg	22634	Salaison Weffling & Cie, S.à r.l., Wecker	22653
Eden Resort S.A., Pétange	22624	Schemel, S.à r.l., Schengen	22655
Eden Resort S.A., Pétange	22634	Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg	22628
Eden Resort S.A., Pétange	22634	Sofralux S.A., Luxembourg	22655
Ekbacken Holding S.A., Luxembourg	22623	Sogetra, S.à r.l., Luxembourg	22651
Element Six Technologies S.A., Münsbach	22642	Strategy Advertising Systems S.A., Frisange	22653
Epicerie-Fromagerie de la Campagne II, S.à r.l., Luxembourg	22641	Sunmoon S.A., Luxembourg	22625
Eurobatitech Promotions, S.à r.l., Luxembourg ..	22634	Swissval S.A., Luxembourg	22656
F.H.F. Fit, Health & Fun S.A.H., Luxembourg	22633	TE-Logistics S.A., Schengen	22629
F2 International S.A., Luxembourg	22623	Thomas&Fils Matériaux de Constructions, S.à r.l., Wecker	22633
FERBAT (Fertige Bauteile) S.A., Dudelange	22641	Tomatrans, S.à r.l., Kehlen	22631
Fleurs Dacony, S.à r.l., Roeser	22641	Trans Participation S.A., Luxembourg	22630
Fontaine de Jade, S.à r.l., Luxembourg	22641	Vena S.A., Luxembourg	22622
Frega, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	22641	VIS Luxembourg S.A., Vossloh Infrastructure Services Luxembourg, Rodange	22625
Fromagerie de la Campagne, S.à r.l., Flaxweiler ..	22634	Vidale & Gloesener, S.à r.l., Luxembourg	22611
Gavignet, S.à r.l., Luxembourg	22623	Vosges Immo Sud V.I.S. S.A., Luxembourg	22620
Global Mineral Resources, S.à r.l., Luxembourg ..	22612	Warm Arisonda S.A.H., Larochette	22626
Global Value S.A., Luxembourg	22611	Warner Music Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	22612
Globalinvest Business S.A., Luxembourg	22629	Winward International S.A., Luxembourg	22640
Hoedic S.A., Luxembourg	22635	Wireless World S.A., Luxembourg	22619
Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg ..	22625	World Trade International S.A.	22634
Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg ..	22626	Worldphone S.A., Luxembourg	22652
Hypericum, S.à r.l., Luxembourg	22647		

ACTIVE HOME TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 99.616.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franck Maison, informaticien, né à Perpignan (France), le 18 avril 1971, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4 rue du Moulin;

2.- Monsieur Emmanuel Ezcurra, électronicien, né à Guebwiller (France), le 17 septembre 1971, demeurant à F-68360 Sultz, 1 rue du Temple.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACTIVE HOME TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la vente et la réparation de produits électroniques et informatiques en particulier les produits de vidéosurveillance, domotiques, et de sécurité, ainsi que toutes activités s'y rattachant.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Franck Maison, prénommé, deux cent cinquante et une parts sociales.	251
2.- Monsieur Emmanuel Ezcurra, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales.	249
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Franck Maison, informaticien, né à Perpignan (France), le 18 avril 1971, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4 rue du Moulin.

II.- Le siège social de la société se trouve à L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. Maison, E. Ezcurra, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2004, vol. 896, fol. 24, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004.

F. Kessler.

(024553.3/219/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

GLOBAL VALUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.136.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 février 2004 que:

- Les démissions de Monsieur Borgos et de Madame Collin comme administrateurs sont acceptées et pleine et entière décharge leur est donnée.

- Sont nommés nouveaux membres du conseil d'administration:

Madame Bénédicte Basiletti, administrateur de société, née le 1^{er} juin 1968 à Belfort (France), demeurant à 44, rue Principale, F-57640 Servigny-les-Ste-Barbe, avec pouvoir de signature B, et Madame Laurence Chaube, administrateur de société, née le 13 août 1958 à Metz (France), demeurant à 5, rue de l'Isle Jourdain, F-57645 Nouilly, avec pouvoir de signature B.

- Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024041.3/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VIDALE & GLOESENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2114 Luxembourg, 10, rue Malakoff.

R. C. Luxembourg B 71.658.

Assemblée générale du 28 janvier 2004

Les deux associés Monsieur Tom Gloesener et Monsieur Silvano Vidale ont pris en leur qualité d'assemblée générale de la société VIDALE & GLOESENER, S.à r.l. la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social de la société est établi avec effet au 19 janvier 2004 au:

10, rue Malakoff à L-2114 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

T. Gloesener / S. Vidale

Associé 50/100 parts sociales / Associé 50/100 parts sociales

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024063.3/551/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GLOBAL MINERAL RESOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.873.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 24 février 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 février 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDINGS, S.à r.l., 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.	125
Total:	125

Luxembourg, le 24 février 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024073.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 99.619.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of February.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Appears:

The corporation WMG ACQUISITION CORP., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

The founder is here represented by M^e Barbara Imbs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 19, 2004.

The before said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, represented as here-above stated, has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which its declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire, develop, license, sublicense, patents, copyrights, software, trademarks and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, license, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. In order to exercise their rights against the Company, they must refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The capital may be increased or decreased by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million euro) to be divided into 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

The new shares issued to further the increase of the capital within the limits of the above authorised capital can only be subscribed by companies belonging to the group, WMG ACQUISITION CORP. is part of.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The manager(s) may issue bonds and preferred equity certificates, in bearer or registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as he (they) shall decide, within the limits permitted by law.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds and preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, where there is more than one manager, by the joint signature of a manager having A-signatory power and a manager having B-signatory power.

The manager, or where there is more than one manager, the board of managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or where there is more than one manager, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case where there is more than one manager, meetings of the boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular letter, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners Decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be made by the majority of voting partners regardless of the portion of capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on December first and closes on November thirtieth.

Art. 17. Each year, as of the thirtieth of November, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and which will be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and the debts of the manager(s) towards the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, charges, amortization and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but shall again be compulsory if the statutory reserve falls below such one-tenth.

The balance is at the disposal of the partners.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the management,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the partners.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro-rata based on their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on November 30, 2004.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by WMG ACQUISITION CORP., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-mentioned partner represented as here above stated, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at 1 (one).

2) Is appointed as manager for an undetermined duration:

M^e Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg on December 28th, 1969, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3) The Company shall have its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4) The terms and conditions of a Subscription Agreement relating to preferred equity certificates are agreed in principle, hereinafter referred to «Subscription Agreement».

5) The manager of the Company is authorized to finalize the Subscription Agreement, and in the name and on behalf of the Company, to enter into the Subscription Agreement, to issue, without a public offering convertible or non convertible preferred equity certificates, for a maximum aggregate amount of EUR 300,000,000.- (three hundred million euro), which certificates, if convertible, shall be convertible into shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, and to accept such subscription and payment by WMG ACQUISITION CORP.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

La société WMG ACQUISITION CORP., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

Le fondateur est ici représenté par Maître Barbara Imbs, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 février 2004.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société est WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets, tous droits d'auteur, tous logiciels, toutes marques de fabrique et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les acquérir, les détenir, les gérer, les développer, les donner en licence ou en sous-licence, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon les modalités prévues pour les modifications statutaires.

L'adresse du siège social pourra être transférée dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux et succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pa-reille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) représenté par 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Les parts sociales nouvellement émises suite à l'augmentation de capital, endéans les limites du capital autorisé mentionné ci-dessus, ne peuvent être souscrites que par des sociétés appartenant au groupe, dont WMG ACQUISITION CORP. fait partie.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le(s) gérant(s) pourront décider d'émettre des obligations ainsi que des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates»), nominatifs ou au porteur, convertibles ou non convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et dans quelque devise que le (les) gérant(s) décidera(ont), dans les limites permises par la loi.

Le(s) gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations et des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») nominatifs sera tenu au siège social de la Société.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier décembre et se termine le trente novembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au trente novembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par la gérance,
2. Ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. Le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2004.

Souscription - Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par WMG ACQUISITION CORP., prénommée, et ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société WARNER MUSIC LUXEMBOURG, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Maître Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3) La Société aura son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4) Les termes et conditions d'un Contrat de Souscription concernant les certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») sont approuvés en leur principe, ci-après «Contrat de Souscription».

5) Le gérant de la Société est autorisé à finaliser le Contrat de Souscription, et au nom et pour compte de la Société, à conclure le Contrat de Souscription, à émettre, sans offre publique, des certificats de capital préférentiel, convertibles ou non convertibles pour un montant maximum total de EUR 300.000.000,- (trois cents millions d'euros), lesquels certificats, s'ils sont convertibles, seront convertis en parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et à accepter de tels souscriptions et paiement par WMG ACQUISITION CORP.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Imbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, vol. 20CS, fol. 45, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mars 2004.

T. Metzler.

(024569.3/222/420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

WIRELESS WORLD S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.598.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 8 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024080.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.980.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 mars 2004.

Signature.

(024599.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

CADS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 84.980.

—

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 16 janvier 2004 que M. Michel Dervyn, né le 15 mai 1946 à Wattignies (F), président de sociétés, demeurant au 4, rue Mignot Delstanche, B-1050 Bruxelles, a été renommé gérant unique de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

Il résulte desdites résolutions que M. Romain Thillens a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 16 janvier 2004 et que décharge lui a été donnée.

Le 18 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024602.3/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

ANTALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.184.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024568.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

ANTALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.184.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024563.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

VOSGES IMMO SUD V.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 99.632.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilles Bouneou, Maître en droit, demeurant à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

2.- Monsieur Frédéric Frabetti, Maître en droit, demeurant à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VOSGES IMMO SUD V.I.S. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises ou sociétés de droit luxembourgeois, communautaire ou étrangères, la gestion et le contrôle et la mise en valeur de ces participations et plus particulièrement dans le domaine immobilier.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de titres, brevets, licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégraphe, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Gilles Bouneou	50 actions
2.- Monsieur Frédéric Frabetti	50 actions
Total:	100 actions

Les actions ont été libérées à hauteur de 1/4 en numéraire de sorte que la somme de sept mille sept cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé ait notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bouneou Gilles, demeurant professionnellement au 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg;

b) Monsieur Frabetti Frédéric, demeurant professionnellement au 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg;

c) Monsieur Francis Jacquel, né le 27 avril 1963 à F-88 Remiremont, gérant de sociétés, demeurant à 55 rue des Plaines à F-88 Ferdrup (n°carte d'identité 9504881003073)

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DANA SERVICES, S.à r.l., 5, rue de la Reine, n° de Registre de Commerce de Luxembourg B 71.643.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg 6, rue Jean-Pierre Brasseur

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Francis Jacquel, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bouneou, F. Frabetti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 74, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(024725.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

INVESTIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: 82.300,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.642.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024092.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 49.379.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 2 février 2004, au siège social que:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année social se terminant le 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 ont été unanimement approuvés.

2. Le compte de résultat pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002 accuse une perte de EUR 52.999,14 que l'Assemblée a décidé de reporter.

3. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Les actuels administrateurs:

Monsieur Maurizio Gatti

Monsieur Giorgio Aletti

Monsieur Guglielmo Aletti

sont réélus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour VENA S.A.

M. Valvasori

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024405.3/759/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

F2 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.382.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024114.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

EKBACKEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.243.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024123.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

GAVIGNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.138.

—
EXTRAIT

En date du 9 mars 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024101.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

PROFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.841.

—
Le bilan clôturé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

CENTRUM J LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.357.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 12 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024125.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

CENEUPRINT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 60.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 69.132.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 15 mars 2004.

Mademoiselle Virginie Delrue ayant comme adresse professionnelle 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur avec effet au 15 mars 2004.

Elle terminera le mandat de l'Administrateur précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.
Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

V. Delrue

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024128.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 55.905.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 23 février 2004

Il résulte dudit procès-verbal décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 2001 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de prélever 1,33 euro du bénéfice reporté pour être affecté à la constitution de la réserve légale et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice de l'année 2002 à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 23 février 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024521.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

SUNMOON S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024332.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

MAGENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.803.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 février 2003

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant 109 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, de catégorie A, en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2003.

Certifié sincère et conforme

MAGENTA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024340.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.150.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 17 novembre 2003

La démission de Monsieur Antonio Frezzella de son poste d'Administrateur est acceptée. Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Certifié sincère et conforme

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024330.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

VIS LUXEMBOURG S.A., VOSSLOH INFRASTRUCTURE SERVICES LUXEMBOURG,

**Société Anonyme,
(anc. SOLUXTRAFER).**

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 51.824.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(024418.3/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

CAFE-RESTAURANT A-GRELHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7414 Brouch, 29, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.271.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, volume 142S, folio 81, case 2, que la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT A-GRELHA, S.à r.l., ayant son siège social à L-7414 Brouch, 29, route d'Arlon, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

E. Schlessler.

(024386.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(024375.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE

Signatures

Administrateurs

(024378.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

WARM ARISONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 59.827.

En date du 2 mars 2004, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs (délégués):

- Seen Albert, demeurant à Larochette, administrateur-délégué à 2010;
- Gokke Raymonde, demeurant à Larochette, administrateur à 2010;
- SuxesKey S.A., siège social à Larochette, administrateur à 2010.

Et la personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, commissaire à 2010.

Larochette, le 2 mars 2004.

A. Seen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024242.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

BRAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 52.028.

En date du 2 mars 2004, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs (délégués):

- Seen Albert, demeurant à Larochette, administrateur-délégué à 2010;
- Gokke Raymonde, demeurant à Larochette, administrateur à 2010;
- SuxesKey S.A., siège social à Larochette, administrateur à 2010.

Et la personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes à 2010.

Larochette, le 2 mars 2004.

A. Seen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024245.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

JIL SANDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.748.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 10 février 2004 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- nomination de la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à Strassen (Luxembourg), en tant que nouvel auditeur de la société en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024251.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(024381.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

JULY TWENTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 88.725.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 12 mars 2004, que:

- La démission de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg a été acceptée avec effet au 17 novembre 2003. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Les démissions de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ont été acceptées avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

- Les nominations de Madame Nathalie Carbotti Prieur, employée privée, ayant son adresse privée au 45, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, de Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, ayant son adresse privée au 109 route de Luxembourg, L-3511 Dudelange et de Madame Gabrielle Trierweiler, employée privée, ayant son adresse pri-

vée au 57, rue d'Eich, L-3352 Leudelange, en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées avec effet immédiat. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée approuvant les comptes 2004.

- La démission de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange est acceptée avec effet immédiat. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- La nomination de Mr Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société est acceptée avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée approuvant les comptes 2004.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société fixé au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024289.3/751/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour SOCIETE PORTA TICINESE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(024382.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(024372.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 182.876,65 CAD.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.719.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 1^{er} février 2004

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 1^{er} février 2004:

- L'Associé Unique accepte la démission, avec effet immédiat, du mandat de gérant de Monsieur Juan Pedro Hernandez, Vice-Président et Trésorier, demeurant 2 P & G Plaza à OH-45202 Cincinnati (USA).

- L'Associé Unique nomme, avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire, Mr Freddy Maes, directeur fiscal, demeurant Kuiermansstraat 69 à B-1880 Kapelle-op-den-Bos.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Mr Roger Stewart, Vice-Président et Assistant-Trésorier, demeurant 2 P & G Plaza à OH-45202 Cincinnati (USA);

- Mr Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Mr Freddy Maes, directeur fiscal, demeurant Kuiermansstraat 69 à B-1880 Kapelle-op-den-Bos.

Luxembourg, le 1^{er} février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024294.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

**GLOBALINVEST BUSINESS S.A., Société Anonyme,
(anc. AEDIFIS S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(024352.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

TE-LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 56.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(024361.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

LAICOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 81.497.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(024357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(024631.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

S.I.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 70.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024547.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

S.I.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 70.112.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Howald le 8 janvier 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Dominique Laurent, ingénieur, demeurant à B-6700 Arlon, 8, rue Lamicht

Administrateurs:

Monsieur Guy Charles Tamarindi, ingénieur, demeurant à F-57190 Florange, 11, rue de la Croix Saint Jacques

Madame Claudine Tamarindi, demeurant à F-57190 Florange, 11, rue de la Croix Saint Jacques

Commissaire aux comptes

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 8 janvier 2004.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024530.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

TRANS PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 52.795.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(024363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

ACTIVEST FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 77.066.

Die Gesellschaft wurde am 2. August 2000 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 608 vom 25. August 2000.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2003 bis zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, den 22. März 2004, réf. LSO-AO04692, wurde am 22. März 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(024643.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

KIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 32.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mars 2004.

Pour KIMMO, S.à r.l.

J. Reuter

(024409.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

TOMATRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8286 Kehlen, 10A, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 99.629.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Antonio Rolo Marques, indépendant, né à Lisbonne (Portugal), le 30 décembre 1970, demeurant à L-8286 Kehlen, 10A rue du Cimetière,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de transport de marchandises par route dans le domaine national et international de plus de 3,5 tonnes.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ayant un rapport direct ou indirect avec l'activité prédécrite ou de nature à en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: TOMATRANS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.600,- Euros.

Décision de l'Associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Antonio Rolo Marques, indépendant, né à Lisbonne (Portugal), le 30 décembre 1970, demeurant à L-8286 Kehlen, 10A rue du Cimetière.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-8286 Kehlen, 10A rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Rolo Marques, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 55, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(024707.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

PATIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 21.208.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mars 2004.

Pour PATIN D'OR, S.à r.l.

J. Reuter

(024411.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

THOMAS&FILS MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wecker.

R. C. Luxembourg B 80.645.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mars 2004.

Pour THOMAS&FILS MATERIAUX DE CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(024412.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

F.H.F. FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.255.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(024471.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

BROOKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.474.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(024343.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

EATON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.714.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(024422.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 55.905.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024559.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 55.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

EUROBATITECH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mars 2004.

Signature.

(024552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 15, rue He'cht.
R. C. Luxembourg B 28.828.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024584.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

WORLD TRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(024338.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

HOEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des fonctions de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024298.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

COOPER INVESTMENT GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 99.627.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventeenth day of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

THE COOPER GROUP, INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under registration number 00131369,

acting in its capacity as general partner in the name and on behalf of COOPER INVESTMENT GROUP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, with registered office at Beswick Works, Garton Lane, Frome, Somerset BA11 1PP, United Kingdom, registered with the Companies House of Cardiff, United Kingdom, under registration number LP6066,

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, Texas U.S.A., on January 20, 2004.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of COOPER INVESTMENT GROUP.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at forty thousand pound sterling (GBP 40,000.-) represented by four hundred (400) shares with a par value of one hundred pound sterling (GBP 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and at least one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the four hundred (400) shares have been subscribed by COOPER INVESTMENT GROUP L.P., pre-named, for a total price of forty thousand pound sterling (GBP 40,000.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of forty thousand pound sterling (GBP 40,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following person is appointed A Manager of the Company:

Mr Edgard I.E. De Grande, managing director of COOPER MENVIER BV, born in Mechelen, Belgium on 1 September 1951, with address at Terheijdenseweg 465, 4825 BK, Breda, Netherlands.

The following person is appointed B Manager of the Company:

Mr Dominique Ransquin, réviseur d'entreprise, born in Namur, Belgium on 4 September 1951, with address at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE COOPER GROUP, INC., une société régie par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 U.S.A., enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 00131369,

agissant en sa capacité de General Partner au nom et pour le compte de COOPER INVESTMENT GROUP L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Beswick Works, Garton Lane, Frome, Somerset BA11 1PP, Royaume-Uni, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff, Royaume-Uni, sous le numéro LP6066,

ici représenté par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, Texas, U.S.A., le 20 janvier 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de COOPER INVESTMENT GROUP.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante mille livres sterling (GBP 40.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales, d'une valeur de cent (GBP 100,-) livres sterling chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé au moins d'un (1) Gérant A et au moins d'un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites par COOPER INVESTMENT GROUP L.P., ci-avant nommée, pour un montant total de quarante mille livres sterling (GBP 40.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de quarante mille livres sterling (GBP 40.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Est nommé Gérant A de la Société:

M. Edgard I.E. De Grande, managing director de COOPER MENVIER BV, né à Mechelen, Belgique, le 1^{er} septembre 1951, ayant son adresse à Terheijdenseweg 465, 4825 BK, Breda, Pays-Bas.

Est nommé Gérant B de la Société:

M. Dominique Ransquin, réviseur d'entreprise, né à Namur, Belgique, le 4 septembre 1951, ayant son adresse à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 43, case 8. – Reçu 592,86 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(024684.3/211/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

WINWARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2004

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

- L'Assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024303.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

FREGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 5, rue Jean Pierre Ledure.
R. C. Luxembourg B 34.554.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024585.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

FONTAINE DE JADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 28.507.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024586.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

FERBAT (FERTIGE BAUTEILE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 190, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 69.725.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024588.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

FLEURS DACONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024590.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

EPICERIE-FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange.
R. C. Luxembourg B 50.359.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024592.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

AMPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Frederik Buch, directeur médical, demeurant 16 C, Västerled à S-16755 Bromma, de Monsieur Carl G. Edlund, directeur général, demeurant Apartodo 106, P-2751-902 Cascais et de Monsieur Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 37, rue Tony Neuman à L-2241 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C° Réviseur d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024299.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 90.674.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024593.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 99.628.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of February.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ELEMENT SIX S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 93.181.

2. OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Trade and Company Register under number 1761.

both companies here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies established on January 11, 2004 and on February 10, 2004.

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme», which the founding shareholders form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A. (hereinafter referred to as the «Corporation»)

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Münsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises or render any assistance to any company or enterprise.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at three hundred and ten United States Dollars (USD 310,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors via representation by another director, by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's directors is present or represented amongst which at least one category B director. Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, amongst which the favorable vote or abstention of the category B director.

Art. 9. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 10. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

In case the Corporation is administrated by two categories of directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one director of category A and one director of category B.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 14. The annual meeting will be held at the registered office of the Company at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 4 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 15. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provision

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory Provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2005.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ELEMENT SIX S.A.	30,999 shares
2. OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED	1 share
Total:	31,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate

For registration purposes, the capital is valued at two hundred forty-eight thousand Euro (EUR 248,000.-)

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The Corporation is administrated by three directors.

2. The following are appointed as category A directors:

* Ms. Mary Carmel Sexton, company director, born in Tiobraid Arann (Ireland) on April 9, 1963, residing at 33, Revington Park, North Circular Rd., Limerick, Ireland;

* Mr Pieter Willem Gideon de Jager, company director, born in South Africa on October 2, 1945, residing at 7, Caldwell Road, Windlesham, Surrey, GU20 6JJ, United Kingdom.

3. The following is appointed as category B director:

* Ms. Ailbhe Jennings, company director, born in Dublin (Ireland) on March 27, 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

4. The board of directors may delegate its power to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

5. ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach is appointed as statutory auditor.

6. The terms of office of the directors and statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2004.

7. The registered office of the Corporation is established at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ELEMENT SIX S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.181.

2. OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1761.

tous deux ici représentés par Mme Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 11 janvier et le 10 février 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varieront par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A. (ci-après la «Société»)

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Münsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou fournir toute assistance à toute société ou entreprise.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par représentation par un autre administrateur, par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communica-

tion ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut délibérer valablement si un quorum d'administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des administrateurs de la Société est présente ou représentée, parmi lesquels doit figurer au moins un administrateur de catégorie B. Les décisions prises par le conseil d'administration nécessitent le vote de la majorité des administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif ou l'abstention de l'administrateur de catégorie B.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ELEMENT SIX S.A.	30.999 actions
2. OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED.....	1 action
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à deux cent quarante-huit mille Euros (EUR 248.000,-).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinq mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois administrateurs.

2. Sont nommés administrateurs de catégorie A:

* Mme Mary Carmel Sexton, directeur de sociétés, né à Tiobraid Arann (Irlande) le 9 avril 1963, demeurant au 33, Revington Park, North Circular Rd., Limerick, Irlande;

* M. Pieter Willem Gideon de Jager, directeur de sociétés, né en Afrique du Sud le 2 octobre 1945, demeurant au 7, Caldwell Road, Windlesham, Surrey, GU20 6JJ, Etats Unis d'Amérique.

3. Est nommée administrateur de catégorie B

* Mme Ailbhe Jennings, directeur de sociétés, née à Dublin (Irlande) le 27 mars 1963, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duché du Luxembourg;

4. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

5. ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

6. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2004.

7. Le siège social de la Société est établi au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 42, case 10. – Reçu 2.433,09 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(024681.3/211/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

HYPERICUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 99.626.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of February.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

There appeared:

Mrs Lina Tapper Brandberg, lawyer, born at Lund (Sweden) on the 7th of November 1962, residing in L-1473 Luxembourg, 60, rue J-B Esch;

here represented by Mr Stewart Kam-Cheong, Auditor, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915,

on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HYPERICUM, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred euros.

Resolutions of the Sole Shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
Mr Olivier Dorier, company director, born at St. Rémy (France) on the 25th of September 1968, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Lina Tapper Brandberg, Avocat, née à Lund (Suède) le 7 novembre 1962, demeurant à L-1473 Luxembourg, 60, rue J-B Esch;

ici représentée par Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: HYPERICUM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

Décision de l'Associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, né à Saint Rémy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kam-Cheong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 20CS, fol. 47, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

J. Elvinger.

(024637.3/211/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SOGETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 41.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024594.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

WORLDPHONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 99.609.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Kazong Ntambala, agent de sécurité, né à Kinshasa (Congo), le 10 avril 1963, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 26, rue Pasteur.

2) Madame Anne Badibanga, agent d'affaires, née à Lumbumbashi (Congo), le 23 janvier 1952, demeurant à D-50181 Bedbourg, Gartenstrasse, 5A.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLDPHONE S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

Cybercafé, télécommunications internationales par kiosques téléphoniques et accessoires téléphoniques.

Achat et vente d'accessoires de télécommunication et d'informations, l'import et l'export de toutes marchandises ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par 100 actions de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Kazong Ntambala, préqualifié	45 actions
2) Madame Anne Badibanga, préqualifiée	55 actions

Total: cent actions	100 actions
---------------------------	-------------

Le capital a été libéré jusqu'à concurrence de 25% de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Toute cession d'action est soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués, dont obligatoirement celle de l'administrateur détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs-délégués est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs-délégués:
 - a) Monsieur Mohammed Bouzerara, technicien en contrôle qualité, né à Benyahia Abderrahmane (Algérie), le 11 février 1959, demeurant à F-54810 Longlaville, 1, rue Jean Jaures.
 - b) Monsieur Kazong Ntambala, préqualifié.
 - c) Madame Anne Badibanga, préqualifiée.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
La société FIDUCIAIRE CGS (RC B 52.338), avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bouzerara, A. Badibanga, K. Ntambala, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2004, vol. 894, fol. 48, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 janvier 2004.

G. d'Huart.

(024545.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SALAISSON WEFFLING & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 30, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 24.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024595.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

STRATEGY ADVERTISING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 41, Parc Résidentiel Lesigny.

R. C. Luxembourg B 27.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024597.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 83.172.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2004

L'assemblée des actionnaires de la société LUNA ROSSA S.A. (la société) décide à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Franco Bruno, employé, demeurant à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et de lui accorder décharge et quitus pour sa gestion passée;

- d'accepter la démission de Monsieur Giuseppe Cerminara, employé, demeurant à Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat, et de lui accorder décharge et quitus pour sa gestion passée;
- de nommer Monsieur Rosario Cerminara, retraité, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Franco Bruno, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- de nommer Monsieur Roy Contardo Luis, employé, demeurant à Luxembourg, la fonction d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Schloupt D. et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société à Roy Contardo Luis, précité, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence de la somme de 1.500,- EUR pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration en remplacement de Monsieur Giuseppe Cerminara, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier;
- de nommer Monsieur Carmine Napolitano, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la Société pour un mandat de six années.

Pour extrait conforme

LUNA ROSSA S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04351. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024260.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

LUNA ROSSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 83.172.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2004

Le Conseil d'Administration de la société LUNA ROSSA S.A. (la société) décide à l'unanimité:

- de nommer avec effet immédiat Monsieur Roy Contardo Luis, employé, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature jusqu'à la somme de 1.500,- EUR pour l'exploitation du débit de boissons alcooliques et non alcooliques, en remplacement de Monsieur Schloupt David, et jusqu'au terme du mandat de ce dernier.

Pour extrait conforme

LUNA ROSSA S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04352. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024262.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2004.

AERANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.884.

Le 18 mars 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat le 19 mars 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 55.946, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024653.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

AYTHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.886.

Le 18 mars 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat le 19 mars 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 55.946, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024655.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

AUTO-ECOLE ALBERT SCHREIBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 2A, place du Parc.
R. C. Luxembourg B 72.415.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024598.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SCHEMEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 58, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 71.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024600.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SOFRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.460.

Le 18 mars 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat le 19 mars 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 55.946, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024656.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

SWISSVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.561.

Le 17 mars 2004, TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat le 19 mars 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Murielle Goffin au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024657.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

PEINTURE JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 1A, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 34.215.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024601.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

ODYSSEE BUREAU D'ETUDES (OBE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 89.912.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(024603.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.
